

Marseille, le 16 mai 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### MISE EN SERVICE D'UNE VOIE RÉSERVÉE AUX BUS

### — AUTOROUTE A51 ENTRE L'ÉCHANGEUR N°2-BOUC-BEL-AIR ET L'ÉCHANGEUR N°5-LES MILLES

LE 24 MAI 2022 A 6h00 DU MATIN

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée informe les usagers de la route que, au terme de 10 mois de travaux (entre juin 2021 et avril 2022), **une nouvelle section de voie réservée aux bus sur l'A51, dans le sens Marseille → Aix entre l'échangeur n°2-Bouc-Bel-Air, après l'aire de service des Chabauds et l'échangeur n°5-Les Milles, sera mise en service le 24 mai 2022 à 6h00 du matin.**



Contacts presse :  
DIR Méditerranée, 16 rue Antoine Zattara – 13 003 Marseille  
Cellule communication : [com.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr](mailto:com.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 04 86 94 68 20 / 83

[www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)

Cette voie réservée est située sur la bande d'arrêt d'urgence de l'A51 et se compose d'une première section de 3 255 m entre l'échangeur n°2-Bouc-Bel Air et l'échangeur n°3-Trois Pigeons, et d'une seconde section de 3 380 m entre l'échangeur n°3-Trois Pigeons et l'échangeur n°5-Les Milles .

Elle est le fruit de travaux d'élargissement de la plateforme routière de l'A51, de reprise totale des chaussées et des panneaux de signalisation adaptés. Des travaux de lutte contre le risque incendie et de sécurité des agents de la DIR Méditerranée ont été réalisés conjointement aux travaux de la voie réservée.

Ouverte de façon permanente à la circulation des lignes régulières de bus, à une vitesse limitée à 70 km/h, elle permettra d'améliorer les temps de ces derniers ainsi que leur régularité sur un secteur où il est constaté des encombrements récurrents journaliers aux heures de pointe.

Cette nouvelle section de voie bus s'inscrit dans un programme plus global de réalisation d'aménagements destinés à la priorisation des bus sur les principaux corridors métropolitains (Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille), inscrit au Contrat de Plan État-Région pour un montant de 30 millions d'euros et financé à parts égales par l'État, la Région, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence.

**Entre 2013 et 2021, plus de 15 kilomètres de voies réservées aux bus ont ainsi été aménagés sur autoroutes au sein du territoire métropolitain. Ce programme se poursuivra jusque fin 2022 avec l'aménagement d'une quinzaine de kilomètres supplémentaires de voies réservées.**